



Avis novembre 2018

Inscriptions sur les listes électorales :

Nous vous rappelons que sauf exceptions très spécifiques, vous avez jusqu'au 31 décembre 2018 pour vous inscrire sur les listes électorales. Vous devez compléter un questionnaire que vous trouvez en mairie ou ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024> et fournir à l'appui un justificatif de domicile récent ainsi que la copie de votre carte d'identité en cours de validité.

Mutuelle « communale » :

Le conseil municipal a autorisé une réunion publique d'information pour une proposition de mutuelle le jeudi 29 novembre à 18h30 à l'espace de rencontre et de loisirs. Invitation distribuée dans les boîtes aux lettres dans les jours à venir.

Sécurité : éclairage vélos

Nous vous invitons à faire en sorte que vos vélos **et ceux de vos enfants** soient équipés d'éclairage, il fait maintenant nuit très tôt et il est très dangereux de rouler sans être vu des automobilistes.

Entretien trottoirs :

Merci de bien vouloir ramasser les feuilles sur votre trottoir.

Par ailleurs, malgré le contrat que nous avons avec les agriculteurs pour le déneigement de la chaussée, et qui n'interviennent que lorsqu'il y a des chutes de neige importantes, nous vous prions de bien vouloir déneiger votre trottoir afin que les piétons puissent circuler en toute sécurité.

Stationnement devant les écoles : Nous rappelons aux parents qu'ils ne doivent pas stationner devant les écoles de Barges ou de Saulon. A Barges nous vous invitons à **garer vos voitures sur le parking** face à la Mairie. A Saulon-la-Chapelle évitez de vous garer devant l'église : le bus a besoin d'une zone assez étendue pour manœuvrer.

Eau :

Nous vous rappelons que notre usine de traitement de l'eau potable, construite en 2007, est très performante : outre **le traitement des pesticides**, elle **réduit le taux des nitrates** à 25 mg par litre (Souvenons-nous que nous frôlions parfois près de 50mg par litre au début des années 2000, seuil de limite autorisé). Elle vise à **diminuer également le taux de calcaire** en le passant de 34°f à 20°f **par le procédé de décarbonatation** ; il est ainsi largement possible de se dispenser d'utiliser un adoucisseur. Attention certains commerçants n'hésitent pas à vous dire que notre eau est dure, il suffit d'une goutte de réactif colorant supplémentaire pour augmenter fictivement le taux de calcaire. On utilise un **adoucisseur** pour adoucir l'eau jusqu'à environ 15° français. L'adoucissement d'une eau inférieure à 15°f est interdit (décret du 3 janvier 1989) et la **dureté** idéale d'une eau est comprise entre 15 et 25°f.

Turbidité de l'eau :

Certains habitants constatent parfois que l'eau est trouble voire presque marron-rouge en particulier sur les anciens quartiers de la commune.

Notre village est en bout de réseau, et à certains endroits l'eau ne circule pas suffisamment, ce qui explique qu'avec le temps (réseau du « vieux village » datant des années 50), des bactéries se décollent des parois lorsqu'il y a un tirage exceptionnel (purges, bornes à incendie, remplissage des piscines, travaux sur le réseau...). Comme vous avez pu le constater une campagne de nettoyage des canalisations a été réalisée dernièrement sur notre commune et les communes avoisinantes. L'opération a consisté à envoyer de l'air sous pression dans le réseau pour nettoyer les canalisations en décollant les impuretés. Nous constatons une nette amélioration.

Assainissement : **Ne jetez pas vos lingettes dans les cuvettes des WC !** C'est la principale cause d'obstruction du réseau d'assainissement.

Jardins communaux :

Des espaces se sont libérés. Ces jardins peuvent être loués annuellement à la commune pour un coût maximum de 10 € les 1000 mètres carrés. Si vous êtes intéressés venez en mairie pour réserver un terrain.

Association « courir pour les animaux »

Assemblée Générale le **15 décembre 2018** à 18h30 à l'ERL de Barges.

Bibliothèque :

Goûter récréatif à la Bibliothèque le **mardi 18 décembre 2018, à partir de 17h**. Les parents sont cordialement invités.

Animations

Noël enfants des écoles : le **dimanche 9 décembre 2018, 16 h** à Saulon la Chapelle.

Vendredi 14 décembre : chorale de Gevrey-Chambertin à Barges.

Jeux vidéo le **15 décembre de 13h30 à 17h** à l'ERL. Animé par Nicolas VIGNAUD.

Repas des aînés le **dimanche 10 février** à Barges.

Vœux du maire :

Vous êtes d'ores et déjà invités aux vœux du maire le samedi 19 janvier à 18h à l'Espace de Rencontre et de Loisirs.

Site internet de Barges :

Nous vous rappelons que la commune a désormais son site : www.barges.fr et que vous pouvez le consulter à tout moment.